

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse suppléante Stéphanie Felx, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse suppléante Stéphanie Felx.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Bernard Mallet conseiller

2025-07-402 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-07-403 RÉSERVES FONCIÈRES.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la direction du Greffe afin d'inscrire ou faire inscrire au nom de la Ville, une réserve foncière à des fins institutionnelles sur les lots 5 821 116, 5 821 418, 5821 419,5 821 420 et 5 821 421 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, qu'elle compte céder à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique;
- QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2025-07-355.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-07-404 MANDAT. PROJET DU BOISÉ - CPTAQ.

CONSIDÉRANT la décision de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier 447492;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Bélanger Sauvé, et notamment Me Pierre-François McNicolls, afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la CPTAQ pour aliéner les lots 6 568 808 et 6 568 809 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;
- QUE la présente résolution abroge la résolution 2025-07-387.

ADOPTÉE à la majorité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 03.

La période de questions a eu lieu à 18 h 03.

2025-07-405 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 18 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité